

48 heures meurtrières à Gaza

6 mai 2019



4 et 5 mai 2019 : en 48h, l'armée israélienne a tué à Gaza 25 Palestinien·ne·s dont deux femmes enceintes et trois enfants, et blessé au moins 154 personnes, et 4 Israéliens sont morts, touchés par des roquettes tirées de la bande de Gaza. Face aux bombardements indiscriminés de bâtiments civils (contraires à l'article 8 du Statut de Rome) dans un territoire sous blocus depuis bientôt 12 ans, la diplomatie européenne s'est contentée de dénoncer les tirs de roquette. Nous proposons un retour nécessaire sur le contexte à Gaza.

Gaza : un territoire occupé sous blocus

En juin, cela fera 12 ans qu'Israël impose une **punition collective illégale** (1) aux 2 millions de Palestiniens de l'étroite bande de Gaza en les soumettant à un blocus quasi hermétique par le contrôle des voies terrestres, aériennes et maritimes (appuyé par l'Égypte).

Les attaques militaires israéliennes et le blocus ont fait de Gaza une région sinistrée. La décision de Donald Trump de retirer le financement américain à l'UNRWA (l'organisme des Nations unies dédié aux réfugiés palestiniens, qui composent à 70% la population de Gaza) et les sanctions de l'Autorité palestinienne à l'encontre de la population gazaouie dues aux désaccords politiques intra-palestiniens aggravent davantage la situation. 80% de la population dépend de l'aide internationale et 68% des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire. 53% des Gazaouis vivent dans la pauvreté et le taux de chômage a atteint 55%. Les troubles psychologiques graves touchent de plus en plus de personnes, 300 000 enfants ont besoin d'un soutien en la matière.

Un rapport de l'ONU de 2015 annonçait que Gaza serait **totalelement inhabitable** d'ici 2020 si aucune avancée significative n'était observée. En 2017, Robert Piper, Coordinateur de l'ONU pour l'aide humanitaire et le développement estimait que l'on a déjà atteint ce seuil.

Une population constamment réprimée

Depuis 2008, les Gazaouis ont aussi subi **4 attaques militaires** dont la plus destructrice en 2014 avec 2 251 Palestiniens tués dont 65% de civils, 485 000 personnes avaient été déplacées. Aujourd'hui, c'est le spectre de 2014 qui plane à nouveau dans les foyers de la bande de Gaza.

Face à cette situation, la société civile palestinienne a lancé, le 30 mars 2018, un mouvement de protestation populaire et pacifique près de la clôture séparant les territoires palestinien et israélien, dans les « zones d'accès limité » (ARA) rendues souvent inaccessibles par les autorités israéliennes alors qu'elles contiennent 35% des terres agricoles de Gaza. Cette « Grande Marche du Retour » a pour objectif la levée du blocus de Gaza et le droit au retour des réfugiés palestiniens et se veut non-violente. Mais jusqu'à aujourd'hui, elle a été violemment réprimée par l'armée israélienne qui tire sans distinction sur les manifestants, violant ainsi les **principes de droit humanitaire international de proportionnalité, de précaution et de distinction** (2) et se rendant coupable de possibles **crimes de guerre** (3). Depuis le 30 mars 2018 elle a causé la mort de 271 Palestiniens et en a blessé 29 187 dont 7 264 blessés par balles. Le **personnel de santé** ou encore des **journalistes** sont délibérément ciblés.

La situation de Gaza ne peut être séparée de celle de Cisjordanie, dont Jérusalem-Est, avec une colonisation croissante dans le but d'annexer un maximum de territoire ni de celle des réfugiés, qui représentent environ 75% des habitants de Gaza.

2007-2019 : Gaza, une prison à ciel ouvert

Depuis l'accession au pouvoir du Hamas dans la Bande de Gaza en 2007, Israël et l'Égypte imposent un blocus à ce territoire de 45km de long et 8km de large. 2 millions de Palestiniens, dont 70% de réfugiés de la Nakba (1948) et leurs descendants, y survivent malgré les attaques militaires régulières d'Israël (2008, 2012, 2014). Contraire au droit humanitaire, le blocus de Gaza a été plusieurs fois condamné par l'ONU et la communauté internationale.

- 3 154 habitants par kilomètre carré
- 55% de chômage, 70% chez les jeunes (71% de la population a moins de 30 ans)
- 14 000 personnes toujours déplacées internes suite aux attaques israéliennes
- 80% de la population dépendante de l'aide humanitaire
- 68% des foyers en insécurité alimentaire
- 96% de l'eau disponible non-potable, 26% des maladies liées à l'eau souillée
- 4 à 12h de courant par jour (45% des besoins électriques couverts)
- Restrictions sur les importations de ciment pour reconstruire Gaza (seuls 44% des besoins couverts)
- 8 229 camions de marchandises en moyenne pénètrent chaque mois dans Gaza (+13 000 en 2007)



PLATEFORME DES
ONG FRANÇAISES
POUR LA PALESTINE

En savoir plus : www.pplateforme-palestine.org



@plateformeongfrançaises
@FFPalestine

- (1) Contraire au droit international humanitaire (article 33 de la IV^e Convention de Genève)
- (2) Article 51 et 57 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève
- (3) Article 8 du Statut de Rome

Visuel : Gaza, un immeuble effondré après un frappe israélienne, crédit Mohammed Asad

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) > [Accueil](#) > [Espace presse](#) > [Fiche-contextes](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/48-heures-meurtrieres-a-Gaza>